



Démarche d'enregistrer divorce

Par **Loulou1974**, le **26/12/2017** à **15:37**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je suis tunisienne résidente en France j'ai fait un contrat de mariage avec un étranger à Nice. je suis divorcé en Tunisie depuis 2016 .j'ai le certificat de non appel du jugement comment je fait svp pour enregistrer mon divorce en France. est ce que je suis obligée de prendre un avocat. merci

Par **amajuris**, le **26/12/2017** à **16:02**

bonjour,

comme cela doit passer par le procureur de la république dont dépend l'officier d'état civil qui a célébré le mariage, l'aide d'un avocat me semble nécessaire.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/les-divorces-a-l-etranger>

salutations